



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 65

Date de Publicité : 28/10/20

Reçu en Préfecture le : 29/10/20
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du mardi 27 octobre 2020
D - 2020/277

Aujourd'hui 27 octobre 2020, à 14h35,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni à Bordeaux, sous la présidence de

Monsieur Pierre HURMIC - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Pierre HURMIC, Madame Claudine BICHET, Monsieur Stéphane PFEIFFER, Monsieur Bernard-Louis BLANC, Madame Camille CHOPLIN, Monsieur Didier JEANJEAN, Madame Delphine JAMET, Monsieur Mathieu HAZOUARD, Madame Harmonie LECERF, Monsieur Amine SMIHI, Madame Sylvie SCHMITT, Monsieur Dimitri BOUTLEUX, Madame Nadia SAADI, Monsieur Bernard BLANC, Madame Céline PAPIN, Monsieur Olivier CAZAUX, Madame Pascale BOUSQUET-PITT, Monsieur Olivier ESCOTS, Madame Fannie LE BOULANGER, Monsieur Vincent MAURIN, Madame Sylvie JUSTOME, Monsieur Dominique BOUISSON, Madame Sandrine JACOTOT, Monsieur Laurent GUILLEMIN, Madame Françoise FREMY, Madame Marie-Claude NOËL, Monsieur Didier CUGY, Madame Véronique GARCIA, Monsieur Patrick PAPADATO, Madame Pascale ROUX, Madame Véronique SEYRAL, Madame Brigitte BLOCH, Madame Isabelle ACCOCÉBERRY, Madame Isabelle FAURE, Monsieur Paul-Bernard DELAROCHE, Madame Tiphaine ARDOUIN, Monsieur Francis FEYTOUT, Madame Servane CRUSSIÈRE, Monsieur Eve DEMANGE, Monsieur Maxime GHESQUIÈRE, Monsieur Matthieu MANGIN, Monsieur Guillaume MARI, Madame Marie-Julie POULAT, Monsieur Jean-Baptiste THONY, Monsieur Radouane JABER, Monsieur Baptiste MAURIN, Monsieur Stéphane GOMOT, Madame Béatrice SABOURET, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Monsieur Marik FETOUH, Monsieur Fabien ROBERT, Monsieur Guillaume CHABAN-DELMAS, Monsieur Nicolas PEREIRA, Madame Anne FAHMY, Monsieur Aziz SKALLI, Monsieur Thomas CAZENAVE, Madame Evelyne CERVANTES-DESCUBES, Monsieur Philippe POUTOU, Monsieur Antoine BOUDINET,

*Madame Nathalie DELATTRE présente jusqu'à 14h46, Monsieur Guillaume MARI présent jusqu'à 16h30,
Madame Brigitte BLOCH et Monsieur Fabien ROBERT présents jusqu'à 17h*

Excusés :

Madame Emmanuelle AJON, Madame Géraldine AMOUROUX, Madame Catherine FABRE

Transformations et ouvertures de postes - Mise à jour du tableau des effectifs. Décision. Autorisation

Madame Delphine JAMET, Adjointe au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Pour rappel, les tableaux des effectifs, qui ont été présentés lors du Comité Technique du 14 février 2019, relèvent d'une obligation réglementaire. Ils constituent la liste par filière, par cadre d'emplois, des postes ouverts budgétairement, pourvus ou non, distingués selon qu'ils sont à temps complets ou à temps non complet.

Ces tableaux évoluent tout au long de l'année tant en fonction des différents projets menés que des évolutions des besoins de la Collectivité.

Afin d'optimiser le fonctionnement des services municipaux, il apparaît nécessaire de procéder à une adaptation de certains effectifs.

CABINET DU MAIRE

Le nombre d'emplois non-permanents de collaborateur de cabinet est déterminé en fonction du nombre d'habitants pour les collectivités. La ville de Bordeaux se situe actuellement dans la tranche *220 001 et 265 000 habitants* et dispose de 7 emplois de collaborateur de cabinet.

Cependant, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 – art. 88 (V) prévoit que :

1. Toute commune classée station classée de tourisme au sens de la sous-section 2 de la section 2 du chapitre III du titre III du livre Ier du code du tourisme (1) peut être surclassée dans une catégorie démographique supérieure, par référence à sa population totale calculée par l'addition de sa population permanente et de sa population touristique moyenne, cette dernière étant calculée selon les critères de capacité d'accueil établis par décret.
2. Toute commune ou tout établissement public de coopération intercommunale compétent comportant au moins un quartier prioritaire de la politique de la ville peut être surclassé dans une catégorie démographique supérieure par référence à la population totale obtenue en multipliant par deux la population des quartiers prioritaires de la politique de la ville ou des parties de quartiers prioritaires de la commune.

Bordeaux étant classée station de tourisme (cf. décret du 22 janvier 2018 portant classement de la commune de Bordeaux (Gironde) comme station de tourisme) et comportant des « Quartiers Prioritaires Politique de la Ville », elle peut être surclassée dans une catégorie démographique supérieure.

Ce surclassement induit la possibilité pour la Ville de disposer de 8 postes de collaborateurs de cabinet.

Conformément à la réglementation, il est donc demandé la **création d'un poste de collaborateur de cabinet**.

Compte tenu du profil attendu, il est demandé l'ouverture de ce poste aux contractuels permanents.

➤ **Création d'un poste de chargé de mission Prix Montaigne (catégorie A – filière administrative – cadre d'emplois des administrateurs territoriaux).**

Le Prix Montaigne a été créé en 2003, il est décerné chaque année en avril à l'initiative conjointe de la Ville de Bordeaux et de l'Académie du Vin de Bordeaux. Ce prix, attribué par un jury de 14 membres, est destiné à récompenser la qualité littéraire d'un essai exprimant pour notre temps l'ouverture et la liberté d'esprit ainsi que l'humanisme sans frontières qui furent ceux de Michel de Montaigne. La sélection des ouvrages est opérée en fin d'année par les membres du jury sur convocation de son Président. Le Prix Montaigne est remis lors de l'Escale du Livre de Bordeaux.

En 2020 la remise du prix n'a pas pu avoir lieu en raison de la crise sanitaire. Pierre Mazet, secrétaire perpétuel du Prix Montaigne est en lien avec Michel Pastoureau et son éditeur pour convenir, avec les partenaires du Prix, d'une prochaine date (il n'a pas été communiqué le nom du lauréat).

Le secrétariat du Prix Montaigne se charge de l'animation du jury, les services de la ville de Bordeaux étant de leur côté chargés d'assurer un suivi des travaux du jury, l'organisation logistique des réunions du jury, la communication autour du Prix.

Sous la responsabilité de la Direction générale, le titulaire du poste sera en charge de coordonner l'évènement, en lien avec le secrétariat du Prix Montaigne.

Dans ce cadre, les missions seront les suivantes :

- Coordonner le rétroplanning, le budget et les modalités de mise en œuvre des actions liées au Prix Montaigne,
- Gérer, aux côtés du secrétaire perpétuel, la bonne marche générale de l'évènement, l'organisation logistique des réunions ainsi que le suivi des travaux du jury,
- Organiser les temps réceptifs afférents à la remise du Prix Montaigne,
- Concevoir des supports de communication et valoriser l'évènement,
- Animer la communication du Prix Montaigne,
- Elaborer le bilan des actions.

➤ **Musée des arts décoratifs et du design**

Ouverture du poste de responsable du service développement des publics aux non-titulaires

Compte tenu du profil attendu, il est demandé l'ouverture de ce poste aux contractuels permanents.

Ouverture du poste de responsable des collections design aux non-titulaires

Compte tenu du profil attendu, il est demandé l'ouverture de ce poste aux contractuels permanents.

Ouverture du poste de responsable développement des publics aux non-titulaires

Compte tenu du profil attendu, il est demandé l'ouverture de ce poste aux contractuels permanents.

➤ **Direction développement des publics, de la communication et du mécénat**

Ouverture du poste de responsable des publics aux non-titulaires

Compte tenu du profil attendu, il est demandé l'ouverture de ce poste aux contractuels permanents.

Ouverture du poste de responsable communication aux non-titulaires

Compte tenu du profil attendu, il est demandé l'ouverture de ce poste aux contractuels permanents.

DIRECTION GENERALE EDUCATION, SPORTS ET SOCIETE

➤ Direction de l'éducation

Le rapport d'ajustement des effectifs du Comité Technique du 16 juin 2020 a acté l'évolution des postes comme suit pour la rentrée scolaire de septembre 2020 :

- Création de 14 postes d'agent de service et de restauration à temps non complet (17h30) – (catégorie C - cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) ;
- Création de 24 postes d'agent de service et de restauration à temps complet (35h) – (catégorie C - cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) ;
- Création de 5 postes de responsable de site à temps complet (35h) (catégorie C - cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux).

Ces nouveaux besoins étaient notamment liés à la création des groupes scolaires Ginko 2 et Tivoli/Rivière pour la rentrée de septembre 2020. (cf. délibération du 27 janvier 2020 D-2020/30).

Les postes listés en suivant ont été pourvus pour permettre de réaliser la rentrée scolaire 2020 avec les effectifs nécessaires :

- 9 postes d'agent de service et de restauration à temps non complet (17h30) – (catégorie C - cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) ;
- 14 postes d'agent de service et de restauration à temps complet (35h) – (catégorie C - cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) ;
- 3 postes de responsable de site à temps complet (35h) – (catégorie C - cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux).

Au regard de retards d'ouverture des écoles induits par la situation COVID-19, certains besoins RH prévus ne seront utiles qu'en cours d'année (Sempé, Rivière) ou qu'à la rentrée scolaire 2021 (BAF2 et Ginko2). Il s'agit des postes suivants :

- 5 postes d'agent de service et de restauration à temps non complet (17h30) – (catégorie C - cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) ;
- 10 postes d'agent de service et de restauration à temps complet (35h) – (catégorie C - cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux) ;
- 2 postes de responsable de site à temps complet – (catégorie C - cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux).

Au regard de la situation prévisible en septembre, il est proposé de :

- Recruter dès à présent 5 agents à 17h30 et 7 agents à 35h. Ils seront affectés dès septembre sur le pool de remplacement pour faire face aux impacts du Covid ; ils seront rattachés aux nouveaux groupes scolaires (Sempé et Rivière) dès l'ouverture de ceux-ci ;
- Affecter les 3 autres postes d'agents 35h au pool de remplacement de manière pérenne.

Et de supprimer les postes non nécessaires avant la rentrée de 2021 présentés ci-dessous :

- 2 postes de responsable de site à temps complet (35h) – (catégorie C - cadre d'emplois des agents de maîtrise territoriaux).

➤ **Direction de la petite enfance**

Conformément à l'article R.2324-35 (modifié par Décret n°2010-613 du 7 juin 2010 - art. 13), la direction d'un établissement ou d'un service d'accueil d'une capacité inférieure ou égale à quarante places peut être confiée soit à une puéricultrice diplômée d'État justifiant de trois ans d'expérience professionnelle, soit à un éducateur de jeunes enfants diplômé d'État justifiant de trois ans d'expérience professionnelle, sous réserve qu'il s'adjoigne le concours, dans les conditions définies par l'article R. 2324-40-1, d'une puéricultrice diplômée d'État ou, à défaut, d'un infirmier ou d'une infirmière diplômé d'État justifiant au moins d'une année d'expérience professionnelle auprès de jeunes enfants.

De plus, dans les établissements de plus de 20 places dont la direction est assurée par un éducateur de jeunes enfants, nous sommes tenus de disposer en complément du poste de directeur d'un poste d'infirmier, compte tenu des obligations réglementaires de réaliser du temps infirmier.

En concertation avec le médecin de l'établissement ou du service et le directeur, il définit le cadre et les modalités d'intervention des soins d'urgence, assure la mise en œuvre des préconisations et protocoles définis par le médecin de l'établissement ou du service et enseigne au personnel de l'établissement ou du service les attitudes et les gestes efficaces en vue de la sécurité des enfants.

Au multi accueil Magendie, considérant le grade détenu (éducateur.trice de jeunes enfants) par la future directrice d'établissement, il est demandé, conformément à la réglementation, **de créer un poste d'infirmier.ère (catégorie A).**

En parallèle et afin de limiter l'impact budgétaire de cette création, **nous demandons la suppression d'un poste d'assistante maternelle**, actuellement non pourvu.

ADOpte A L'UNANIMITE DES VOTANTS

ABSTENTION DU GROUPE BORDEAUX EN LUTTES

Fait et Délibéré à Bordeaux, le 27 octobre 2020

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Delphine JAMET

Action	Situation actuelle du poste					Situation future du poste					Commentaires
	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie	Libellé poste	Direction générale	Direction	Cadre d'emplois	Catégorie	
Création d'un poste						Collaborateur de cabinet	Cabinet du maire	Direction du cabinet du maire	Attaché	A	Création d'un poste supplémentaire comme le prévoit la réglementation Compte-tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu par des agents contractuels
Création d'un poste						Chargé.e de mission Prix Montaigne	DGAC	Direction Générale Adjointe programmation culturelle, action artistique et patrimoine	Administrateur territorial	A	
Ouverture aux agents non-titulaires						Responsable du service développement des publics	DGAC	Musée des arts décoratifs et du design	Attachés territoriaux/ attachés de conservation du patrimoine	A	Compte-tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu par des agents contractuels
Ouverture aux agents non-titulaires						Responsable de collections design	DGAC	Musée des Arts Décoratifs et du design	Attachés territoriaux de conservation du patrimoine	A	Compte-tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu par des agents contractuels
Ouverture aux agents non-titulaires						Responsable développement des publics	DGAC	Musée des Arts Décoratifs et du design	Attachés territoriaux	A	Compte-tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu par des agents contractuels
Ouverture aux agents non-titulaires						Responsable des publics	DGAC	Direction développement des publics, de la communication et du mécénat	Attachés territoriaux	A	Compte-tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu par des agents contractuels
Ouverture aux agents non-titulaires						Responsable communication	DGAC	Direction développement des publics, de la communication et du mécénat	Attachés territoriaux	A	Compte-tenu de la spécificité des missions, ce poste pourra être pourvu par des agents contractuels
Suppression de 2 postes	Responsable de site	DGESS	Education	Agent de maitrise	C						Ajustement suite à la rentrée scolaire. Postes qui ne seront pas pourvus sur l'année scolaire 2020-2021.
Suppression de poste	Assistant.e Maternelle	DGESS	Direction de la petite enfance et des familles	Assistant.e Maternelle							
Création d'un poste						Infirmier	DGESS	Direction de la petite enfance et des familles	Infirmier	A	